

Régularisation des crues du bassin versant du Lac Réservoir Kénogami

Mémoire

Je suis un résidant du magnifique Lac Kénogami depuis 15 ans et pour faire suite aux audiences publiques tenues dernièrement, j'en profite pour vous faire par de deux points d'interrogation qui me tracassent et me rendent inquiet concernant ce projet en titre.

→ **Le rehaussement des digues**

→ **L'indemnisation**

Le rehaussement des digues

Pour faire suite aux déboires de 1996, c'est excellent qu'une loi ait été adoptée dernièrement pour la gestion et la solidité des barrages. Ceci vous permettra de les opérer adéquatement et qu'ils puissent résister à la force de l'eau. Mais pourquoi rehausser les digues au Lac Kénogami de 1.5 mètre (50 pouces) et en ajouter de nouvelles? Avec la capacité accrue de la rivière aux sables et avec le même scénario de 1996, le gestionnaire mentionne qu'il ne serait plus obligé de rehausser les digues et que le lac serait près de 1 mètre plus bas qu'il a été en 1996 avec le rehaussement des digues et si le scénario de la crue maximum possible se réalisait, le lac Kénogami et ses riverains seraient sacrifiés sur l'autel de la sécurité de la population en aval. Je suis en accord avec la sécurité mais là où j'ai des problèmes c'est que l'on augmente la sécurité au plus haut point pour la population en aval et l'on diminue cette sécurité au plus bas pour la population en haut des barrages, c'est-à-dire au Lac Kénogami. La raison doit être la minorité.

Indemnisations

En 1996, nous avons été indemnisés pour la presque totalité des dommages et pertes causés par l'eau au-dessus de la cote 115 pieds comme les plans pour nos terrains le démontrent. Je voudrais savoir si nous aurons les mêmes garanties d'indemnisation dans le futur si cela se produisait. Il persiste un doute à ce sujet. Pour une tranquillité d'esprit, valeur de nos propriétés et sécurité monétaire, il nous faut aussi cette garantie. Dans le futur, il ne faudrait pas oublier aussi les résidences secondaires.

En terminant, je suis pleinement en accord avec le projet du barrage en amont du Lac Kénogami sur la rivière Pikauba afin de rehausser le niveau de ce beau lac.

par Joseph Thomas, 12 juin 2003